

Ständerat: Aprilsession 1999

Conseil des Etats: Session d'avril 1999



98.074

Zusammenarbeit
mit Frankreich und Italien.
Bilaterale Abkommen
sowie Änderung des Anag

Coopération
avec la France et l'Italie.
Accords bilatéraux
ainsi qu'une modification de la LSEE

Erste Sitzung - Première séance Dienstag, 20. April 1999 - Mardi 20 avril 1999
09.30 h

Marty Dick (R, TI): Je dois exprimer ma déception, et même mon irritation, pour la façon dont ce dossier a été traité. Ma déception et mon irritation sont telles que je renonce à présenter toute proposition de minorité. Je me contenterai de voter contre cet accord, et je le dis très clairement. Que chacune et chacun assume ses propres responsabilités! Je pense qu'on aura l'occasion de reparler de cet accord dans quelque temps.

Déçu, je disais, parce qu'on n'a pas fait un travail sérieux, en tout cas au niveau du Parlement. Il n'y a pas eu de procédure de consultation, alors que l'on consulte les cantons et toutes sortes d'organisations pour n'importe quelle petite affaire. Pour un dossier qui est complexe, difficile, qui soulève un tas de problèmes différents, on n'a pas voulu faire de consultation.

J'ai participé aux auditions organisées par la commission du Conseil national. Je peux vous dire que cela a été une séance chaotique, où on n'a pas fait un travail approfondi. Notre commission s'est réunie jeudi dernier. On a liquidé toute cette matière en l'espace de deux heures à peine! Devant un document d'un professeur de l'Université de Berne, qui soulevait toute une série de problèmes juridiques, on n'a pas voulu organiser une audition. On a reçu pendant le week-end la prise de position de l'administration. Les membres du Conseil national ont reçu le message le lundi. Ils ont voté sur cet objet le mercredi suivant. Je ne crois pas qu'on puisse faire du travail de grande qualité dans ces conditions. Je crois que la matière que nous traitons maintenant aurait mérité plus d'attention, je crois aussi plus de prudence.

Avec l'Italie, nous avons fait un deal. Nous étions très intéressés à ce que les Italiens acceptent la réadmission des personnes entrées de manière clandestine sur notre territoire. Les Italiens n'étaient pas d'accord de signer cet accord gratuitement. Ils ont mis sur la balance des concessions de la Suisse dans le domaine de l'entraide judiciaire. Ainsi donc, le fait d'accorder des concessions en matière d'entraide judiciaire pour obtenir des avantages en matière de politique des étrangers est un problème très délicat. Ce que j'aimerais vous faire comprendre, c'est que notre priorité politique, en ce moment, est clairement la réadmission des clandestins, parce que c'est un problème, surtout dans une année électorale, qui suscite beaucoup d'émotion dans notre pays. Nous nous sommes donc concentrés sur cet aspect, et nous n'avons rien dit ou nous n'avons été que très peu attentifs à la question de l'entraide judiciaire en matière pénale.

Au sujet de ladite entraide judiciaire, on nous dit: Don't worry, on n'a rien changé par rapport à la loi sur l'entraide pénale internationale. Alors, j'aimerais vous poser une question: s'il est vrai que rien de nouveau n'a été donné aux Italiens, je ne vois que deux hypothèses possibles: ou les Italiens sont des sots - sots est un terme français assez gentil pour dire que ce sont des imbéciles - ou, deuxième hypothèse, nous avons, nous Suisses, agi envers les Italiens avec arglistige Täuschung, donc nous avons commis une escroquerie envers leurs intérêts. Comment voulez-vous croire que les Italiens acceptent un deal, alors que nous prétendons aujourd'hui ne leur avoir rien donné du tout? En fait, je crois que je connais assez bien nos collègues et amis italiens pour vous dire qu'ils ne sont certainement pas sots, ils sont souvent trop malins. Je connais personnellement le ministre de la justice - il n'est plus ministre, ce qui n'a rien d'étonnant - qui a traité ce dossier. Il s'agit de M. Flick, professeur d'université, avocat, spécialiste - guarda caso - en droit fiscal.

En fait, ce n'est pas vrai que rien ne change. On introduit toute une série de nouveautés importantes au niveau de la procédure. Or, ceux d'entre vous qui font du droit savent que souvent, la procédure est bien plus importante que le fond. Souvent la forme, c'est du fond. Et le fond sans la forme, ou le fond avec une autre forme change complètement. Donc, affirmer que nous pouvons être tranquilles car rien ne change est, selon moi, faux. En fait, on introduit ces nouveautés procédurales qui permettent la présence des magistrats étrangers directement sur le terrain chez nous, et on élimine - ce qui n'a même pas été dit en commission - une voie de recours. En effet, pour toutes les demandes d'assistance judiciaire qui concernent des cas graves de criminalité (corruption, etc.), ce ne sera plus la justice des cantons qui traitera la chose, mais directement une unité spéciale de l'Office fédéral de la police. Contre cette décision, il n'y aura qu'une seule instance de recours directement au Tribunal fédéral, alors que si la même requête d'entraide judiciaire provient de Francfort pour exactement la même chose, on aura d'abord une décision des instances cantonales, et seulement après le Tribunal fédéral. On élimine une instance judiciaire.

On vous dira que la loi prévoit déjà cette possibilité dans certains cas - jamais appliquée parce qu'il n'y a pas de personnel. Ce que j'aimerais vous dire, c'est qu'on introduit, dans notre système d'entraide judiciaire, des systèmes à plusieurs vitesses: que ce soit avec la France, l'Italie, etc., nous aurons des systèmes complètement différents. Je ne crois pas que c'est une bonne chose. En tout cas, c'est une chose qui aurait exigé un examen plus approfondi. Les membres de la commission peuvent me dire si, oui ou non, nous avons parlé de cette problématique de l'élimination d'une juridiction de recours: pas un seul mot en commission sur ces problèmes!

Nous nous apprêtons à signer avec l'Italie ce deal où, pour nous, l'élément essentiel, d'un point de vue politique, d'un point de vue de l'opinion publique - j'ai rappelé que nous sommes dans une année électorale -, c'est le problème de la réadmission des étrangers entrés clandestinement en Suisse depuis l'Italie. Que se passe-t-il? Parce qu'il faut connaître les réalités du terrain: j'ai offert à la commission d'organiser une visite guidée à Côme et à Varèse pour faire voir comment travaillent, en plein jour, les organisations qui introduisent les clandestins en Suisse - je ne dis plus les organisations criminelles, parce qu'en Italie, depuis l'année dernière, cette activité a été décriminalisée. Donc, les Schlepperorganisationen agissent à la lumière du jour à notre frontière. Cet élément n'est nullement mentionné dans le message, alors qu'il était connu depuis au moins le mois d'août dernier. J'ai dû insister pour qu'une documentation sur cet aspect soit distribuée. Je crois, pour ma part, que si l'on n'exige pas des Italiens qu'ils réintroduisent cette criminalisation, nous faisons un marché de dupes, et ce sera nous les sots, et non les Italiens. Si cette activité sur le trafic des étrangers, qui est une activité gigantesque en Italie, est maintenue telle quelle, l'accord de réadmission n'est qu'une assurance d'avoir des clients pour ces organisations. En effet, que vont faire les étrangers entrés illégalement en Suisse? Quelques-uns seront repris par les Italiens. Ils iront tout droit au bar d'à côté, à Côme ou à Varèse, pour payer une deuxième fois et entrer à nouveau clandestinement en Suisse.

J'avais humblement suggéré de renvoyer ce dossier jusqu'à ce que cet aspect soit réglé avec l'Italie. On nous dit - permettez-moi de sourire - que le projet pour réintroduire la criminalisation est déjà au Parlement italien. Je pourrais vous indiquer le temps qu'il faudrait au Parlement italien pour débattre d'un tel projet! Je me permets de rappeler les délais en Suisse. Le peuple et les cantons ont voté hier une nouvelle constitution dont, sauf erreur, on parlait déjà il y a vingt ou trente ans. En Italie, ce n'est pas mieux, le fait que le projet soit au Parlement ne donne aucune garantie.

La réalité est que les Italiens considèrent cet accord comme extrêmement important. La presse s'en est déjà fait l'écho avec de grands titres dans les journaux italiens: Addio, Lugano bella!, pour dire que la place financière de Lugano, avec cela, perdra sa clientèle, parce qu'elle se sentira déséquilibrée, même si les choses ne vont pas aussi loin qu'on le prétend.

Deux dernières choses: on prétend devoir apporter notre contribution à la lutte contre la mafia. Ecoutez, laissons la mafia où elle est et soyons sincères. Ce qui nous intéresse ici, c'est de pouvoir réexpédier les étrangers entrés clandestinement en Suisse, parce que si vraiment vous étiez intéressés à la lutte contre la mafia, je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas soutenu la proposition que j'avais faite d'éliminer, pour toute l'entraide judiciaire, une instance de recours, afin de véritablement accélérer toutes les procédures. A ce propos, nous avons discuté il y a quelque temps ici même de la loi sur l'entraide pénale internationale. J'avais alors proposé d'éliminer une instance de recours et de faire pour l'entraide judiciaire ce qui est déjà fait pour l'extradition: une décision administrative, un recours directement au Tribunal fédéral. Je suis resté presque seul avec ma proposition.

Et qu'est-ce qui se passe aujourd'hui? On applique cette même proposition dans les accords avec l'Italie. Je vous le rappelle: dorénavant, les demandes d'entraide judiciaire italiennes seront traitées ici, à Berne, et non plus par la justice des cantons, et contre la décision du fonctionnaire, il n'y aura qu'une instance de recours au Tribunal fédéral. On vous dira que c'est seulement pour les cas graves. J'ai été quatorze ans au front, et je peux vous dire que je n'ai jamais vu une demande d'entraide judiciaire italienne qui ne se réfère pas à un cas grave ou un cas de criminalité organisée, parce que partout, dans n'importe quelle requête, il y a toujours associazione per delinquere, et cela suffit déjà pour en faire un cas grave.

Si on voulait aussi lutter efficacement contre la criminalité, je ne comprends pas pourquoi, récemment encore, on n'a pas soutenu le principe d'accorder une compétence à la Confédération pour tous les cas de criminalité grave. Pourquoi tardons-nous, nous la Suisse, tellement à ratifier la convention internationale contre la corruption?

Une dernière chose sur les statistiques, et ça, je le dis pour la défense de l'Italie, les statistiques que vous avez citées, et que l'un d'entre nous nous a distribuées, sur le nombre de réfugiés que l'on accueille dans les pays et selon lesquelles l'Italie serait au dernier rang: Churchill a dit que les statistiques, c'est comme un bikini, cela fait voir beaucoup, mais cela cache l'essentiel. Ici, ça cache l'essentiel, parce que le problème de l'Italie, c'est le nombre incalculable de clandestins qu'elle a, et qui ne figurent pas dans les statistiques. Donc, ces statistiques qui vous ont été distribuées ne valent rien du tout, parce que nous sommes bien organisés, nous avons un territoire beaucoup plus petit, beaucoup plus contrôlable, alors que l'Italie, elle, a la côte adriatique où toutes les nuits, il y a des bateaux qu'on ne peut pas intercepter et qui débarquent des personnes qui ne figurent dans aucune statistique. Ce que je sais et ce que j'ai vu, c'est que les Italiens ont d'énormes problèmes, et qu'en Albanie, c'est probablement les Italiens qui s'engagent le plus pour aider sur place.

Pour toutes ces considérations, j'estime que tous les problèmes liés à ce deal avec l'Italie n'ont pas été examinés avec le sérieux nécessaire. C'est la raison pour laquelle je n'accepterai pas cet arrêté